

Séance ordinaire du 19 décembre 2024

L'an 2024, le 19 décembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Pascal COURTAZELLES, Harrag KOUTCHOUCK, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Alice PLATRIEZ, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pierre DURAND ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédric CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Monsieur José MARTIN

Date de convocation : 09/12/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2024-12-08 : Budget DM n°3 Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Adopter la décision modificative n°3 au budget principal telle que détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-70878-020 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	957,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	957,00 €	0,00 €
R-7817-020 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	957,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	957,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	957,00 €	957,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	7 198,83 €	0,00 €	0,00 €
R-238-020 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 198,83 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	7 198,83 €	0,00 €	7 198,83 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-11-020 : VOIRIE	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000,00 €	307 198,83 €	0,00 €	7 198,83 €
Total Général		7 198,83 €		7 198,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative n°3 au budget principal telle que détaillée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 19 décembre 2024

Le Président

Le secrétaire de séance



Frédéric DUPIC




José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr